

RWANDA

Justice, Droits de l'homme...

([RWA_1](#)) AFP – 22/10

Le procès pour génocide d'Yvonne Basebya, une Néerlandaise d'origine rwandaise poursuivie pour son rôle dans le massacre de près d'un million de personnes en 1994 au Rwanda, s'est ouvert lundi à La Haye. Mme Basebya, 65 ans, est accusée d'implication dans le "meurtre et viol de Tutsi dans le but d'exterminer la population Tutsi", a déclaré le représentant du parquet Ward Fernandusse peu après l'ouverture de l'audience.

Vêtue d'une chemise rose, d'une veste de costume couleur crème et d'un pantalon noir, Yvonne Basebya a écouté attentivement les représentants du parquet énumérer les six chefs d'accusation dont elle doit répondre dans le cadre du massacre perpétré en 1994 par les Hutu extrémistes.

Mme Basebya, née Ntacyobatabara, est accusée d'avoir joué un rôle crucial dans le génocide, notamment dans le meurtre de 110 Tutsi réfugiés dans une église pallottine au sud de Kigali au début du génocide rwandais. À l'aide de "cadeaux, promesses, abus d'autorité, violences ou menaces", Mme Basebya a incité d'autres personnes, dont les membres de la milice Interahamwe, à tuer des Tutsi, selon le parquet. Elle aurait en outre dressé des listes de personnes à tuer et chanté des chansons telles que "Tubatsembatsembe", qui signifie "Exterminons-les", selon la même source.

Interpellée le 21 juin 2010, Mme Basebya a réfuté les accusations portées contre elle "depuis le début", a déclaré à l'AFP son avocat Victor Koppe peu avant le début de l'audience, pointant du doigt un "petit groupe de témoins qui conspirent contre ma cliente".

En salle d'audience, Me Koppe a soutenu que le parquet avait sciemment passé sous silence l'acquittement en 2003 à Kigali d'un homme accusé de massacres génocidaires après que des témoins eurent été jugés peu crédibles.

"Ce sont les mêmes témoins qui ont déposés dans le cadre du procès de ma cliente", a lancé Victor Koppe devant les juges. "Nous n'avons appris qu'au dernier moment que ce jugement existait", a-t-il dit, avant de demander aux juges d'abandonner les poursuites : "L'accusation a cyniquement ignoré ce jugement et le droit de ma cliente à un procès juste a été irrémédiablement violé".

Mariée à un ancien député rwandais ayant travaillé comme enquêteur pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, Mme Basebya est venue vivre aux Pays-Bas en 1998 dans le cadre d'un regroupement familial et dispose de la nationalité néerlandaise depuis 2004. Elle avait été jugée par contumace en 2007 par un tribunal communautaire villageois, dit Gacaca, et condamnée à la réclusion à perpétuité pour son rôle dans le génocide.

Mme Basebya est jugée par un tribunal néerlandais en vertu d'une loi de "compétence universelle" dont sont pourvus les Pays-Bas. Un jugement est attendu environ trois mois après la fin du procès, prévu pour durer jusqu'à fin 2012.

Joseph Mpambara, un Rwandais vivant aux Pays-Bas condamné à 20 ans de prison en première instance, avait été condamné en appel le 7 juillet 2011 à la prison à vie pour des crimes de guerre commis lors de l'attaque d'une église durant le génocide au Rwanda en 1994. Des centaines de Tutsi qui s'étaient réfugiés dans l'édifice avaient alors été tués.

Relations extérieures

(RWA_2) AFP – 19/10

Le Rwanda "mérite" le siège au Conseil de sécurité de l'ONU, dont il est devenu jeudi membre non-permanent, a affirmé vendredi le président rwandais Paul Kagame, balayant les critiques liées au récent rapport de l'ONU dénonçant le rôle de Kigali dans l'instabilité de l'est de la RDC.

"Certains médias ont rapporté que le Rwanda entrait au Conseil de sécurité des Nations unies de façon controversée. Non, ce qui est controversé, c'est le rapport du groupe d'experts de l'ONU", qui accuse à nouveau le Rwanda de soutenir la rébellion du M23 dans l'est congolais, a déclaré M. Kagame. "Ce qui est douteux c'est le rapport de l'ONU, pas le Rwanda qui prend sa juste place aux Nations unies. Ce siège que le Rwanda va occuper nous le méritons en tant que membre de la communauté internationale", a poursuivi le président rwandais, lors d'un discours devant des étudiants à Kigali.

Lire aussi sous :

<http://radiookapi.net/actualite/2012/10/20/human-watch-proteste-contre-lelection-du-rwanda-au-conseil-de-securite-de-lonu/>

(RWA_3) AFP – 19/10

Le Conseil de sécurité de l'ONU a exprimé vendredi son "soutien total" aux experts de l'ONU qui accusent Kigali et Kampala d'armer la rébellion en RDC et a menacé implicitement de prendre des sanctions contre de hauts responsables de ces deux pays.

Dans une déclaration, le Conseil condamne fermement "tout appui extérieur" apporté au mouvement rebelle congolais M23 par des "pays voisins" et exige que ces ingérences cessent sous peine de sanctions, en référence implicite au Rwanda et à l'Ouganda.

Le Conseil "exprime son soutien total" à ses experts qui ont accusé formellement dans un rapport confidentiel les deux pays de continuer à armer le M23, ce que Kigali comme Kampala démentent catégoriquement. Il se dit prêt à prendre des "sanctions ciblées" contre les dirigeants du M23 et "ceux qui violent le régime de sanctions et l'embargo sur les armes" auxquels est soumise la République démocratique du Congo, ce qui pourrait l'amener à sanctionner notamment le ministre rwandais de la Défense mis en cause directement dans le rapport des experts de l'ONU. Il demande aux pays membres de soumettre "d'urgence" des listes de personnes ou d'entités à sanctionner.

Lire aussi sous :

<http://radiookapi.net/actualite/2012/10/20/lonu-compte-appliquer-des-sanctions-ciblees-contre-les-dirigeants-du-m23-leurs-soutiens/>

<http://radiookapi.net/actualite/2012/10/22/la-rdc-salue-le-rapport-de-lonu-accusant-le-rwanda-louganda-de-soutenir-le-m23/>

<http://af.reuters.com/article/drcNews/idAFL5E8LJN2S20121021?sp=true>

(RWA_4) Belga – 22/10

La Belgique s'est abstenue jeudi dernier lors de l'élection du Rwanda au Conseil de sécurité de l'Onu pour la période 2013-2014 en raison du soutien apporté par Kigali à une rébellion active dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a annoncé lundi le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders.

"Nous nous sommes abstenus pour marquer le coup", a-t-il affirmé à l'issue d'un entretien à Bruxelles avec le Premier ministre congolais Augustin Matata Ponyo Mapon, en visite en Belgique et en Allemagne cette semaine.

Une abstention revient "en bout de course à une opposition" à la candidature du Rwanda - qui a pourtant été élu membre non permanent pour une durée de deux ans par 148 voix - sur un total de 193 pays membres de l'Assemblée générale, en dépit d'un rapport confidentiel mais accablant sur son soutien à la rébellion du M23 dans l'est de la RDC. Kigali a toujours démenti ces accusations.

Juste avant le vote, la délégation congolaise à l'ONU avait objecté, sans succès que le Rwanda n'était pas digne de siéger au Conseil de sécurité en raison de son "rôle déstabilisateur" sur son territoire. Un argument répété lundi par M. Matata lors d'un point de presse conjoint avec le chef de la diplomatie belge.